

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Monsieur Gilbert LARTIGAU désigné secrétaire de séance accepte d'assurer cette fonction.

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel »

Monsieur le maire explique que l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du code de l'énergie.

La disparition prochaine des tarifs réglementés en 2015 pour les sites consommant en gaz naturel plus de 200 MWH/an et en 2016 pour les sites où la consommation est supérieure à 30MWH/an de gaz naturel va rendre obligatoire la faculté de recourir au marché.

Dans ce sens, le syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03) s'organise pour proposer un groupement de commandes à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

L'adhésion est gratuite et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat de gaz naturel lancé par le groupement.

Le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante pour tout ou partie de ses points de consommations.

Or la commune a des besoins en matière d'achat d'énergie.

Le SDE03 s'organise pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, dont les membres fondateurs sont joints en annexe, pour l'achat de gaz naturel. Le groupement est constitué pour une durée illimitée et proposera à chaque membre de participer à des marchés à durée et périmètre préfixés et limités.

Le SD03 sera le coordonnateur du groupement et la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du SDE03.

Ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres. Les sites concernés sont la mairie, la salle Isléa ainsi que les deux groupes scolaires.

Monsieur MONTIEL-FONT demande si cela représentera des économies.

Monsieur le maire dit qu'on ne peut pas savoir tant que le marché n'est pas passé. Cependant procéder seul à un tel marché est difficile voire impossible. Il vaut mieux être plusieurs car il est plus facile d'obtenir des prix plus compétitifs.

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX dit que le coût de l'énergie ne baissant pas ce n'est pas forcément une économie qui peut être réalisée mais plutôt le moyen d'avoir le meilleur coût du marché.

Monsieur le maire indique qu'un accord de principe a été donné par mail en juin dernier mais qu'il est nécessaire de délibérer. Il vous est donc proposé de :

- Décider d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, d'électricité et de bois énergie, annexée à la présente délibération,
- Décider d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- Donner mandat à monsieur le maire pour signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont les engagements éventuels de la commune à participer à chaque marché public en communiquant au SDE03 la liste des points de consommation que la commune souhaite engager dans chaque marche proposé par le SDE03,
- Décider d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- Donner mandat au président du syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) pour signer et de notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante,

Le conseil municipal à l'unanimité des votants approuve les propositions ci-dessus.

2 - Election des membres du C.C.A.S.

Monsieur le DENIZOT rappelle que le conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2014 a déjà délibéré en ce qui concerne l'élection des membres du CCAS. Cependant compte tenu de la démission de monsieur Alain DIDTSCH de ses fonctions d'administrateur du CCAS, il est nécessaire de procéder de nouveau à cette élection.

Monsieur le maire rappelle la réglementation et précise qu'en cas de vacances suite à la démission ou le décès d'un des administrateurs, le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège, choisi dans l'ordre de présentation de la liste. Si la liste ne comporte plus de candidats, le siège est pourvu par les autres listes.

Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune liste, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus, ce qui est le cas pour la commune d'Avermes.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et ce au scrutin secret.

Chaque groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Il est donc proposé de procéder, au sein du conseil municipal, au renouvellement de l'ensemble des membres du CCAS.

Monsieur le maire propose la liste ci-après :

Christiane ROUX, Marie-Claude AVELIN, Brigitte MALLET, Pierre MONTIEL-FONT, Emilie FOREST, Nathalie BLANCHARD, Caroline CHAPIER

Le conseil municipal constate qu'il n'y a pas d'autres listes et procède au vote.

La liste est élue à l'unanimité des votants.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le maire indique que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Monsieur le maire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est demandé à l'ensemble des élus de la commune d'Avermes de soutenir les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de reconduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur LARTIGAU indique que la baisse des dotations à terme sera néfaste pour toutes les communes.

Monsieur VALLEE GOUDOUNEIX dit qu'effectivement la baisse des dotations aura un impact sur le budget des communes ce qui va entraîner pour elles des difficultés. Mais il y aura également un impact sur les services rendus à la population.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants donne son soutien à l'AMF.

Monsieur MONTIEL-FONT informe que les 18 et 19 juillet prochains, la Lyre Avermoise organise un stage de musique, ainsi qu'un concert le 20 juillet dans le parc de la mairie.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.